



Art. L 1122-17. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

*Madame, Monsieur le Conseiller,
est invité(e) à se trouver à la séance du
Conseil communal qui se tiendra*

à la Maison communale,

rue Général Thys n° 27

le JEUDI 31 MARS 2022

à 20H

ORDRE DU JOUR

COMMUNE de
4607 DALHEM
Services administratifs :
Rue de Maestricht 7
4607 DALHEM (Berneau)

SÉANCE PUBLIQUE

Tél. : (04) 379.18.22
379.49.08
Fax : (04) 374.24.29

N° d'entreprise (ou BCE) :
0207.340.468

info@commune-dalhem.be
www.dalhem.be

Agent traitant :
B. DEBATTICE, Chef de bureau
administratif
Ligne directe :
04/374.74.32
Courriel :
beatrice.debattice@commune-dalhem.be

1. Approbation du P.V. du 24.02.2022
2. Communications
3. Arrêtés de police
4. Sanctions administratives communales – Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale – Convention avec la Province de Liège relative à la mise à disposition de la Commune d'un fonctionnaire sanctionnateur provincial – Désignation d'un fonctionnaire sanctionnateur provincial
5. Déclaration d'apparement – Prise d'acte
6. Régionale Visétoise d'Habitations – Remplacement d'un délégué suppléant – Désignation
7. Conseil Consultatif Communale des Aînés – Désignation d'un nouveau membre effectif
8. Enseignement communal maternel – Ecoles de Berneau et de Warsage – Ouvertures de classes au 24.01.2022
9. Petite enfance – Règlement concernant l'octroi d'une prime communale de naissance, d'adoption ou d'accueil – Modification
10. Inondations – Aide financière communale aux particuliers pour des investissements destinés à la protection de leurs habitations – Règlement
11. Patrimoine communal – Mise à disposition à titre précaire et temporaire d'une parcelle privée communale à Mortroux en vue d'y organiser du pâturage de moutons – Approbation des conditions
12. Marché public de travaux – Travaux d'entretien de voiries communales 2022 – Approbation des conditions et du mode de passation
13. Marché public de travaux – Travaux de viabilisation des lots de la modification de permis d'urbanisation Clos du Grand Sart et rue de Cruxhain à Mortroux – Approbation des conditions et du mode de passation



Art. L 1122-17. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

*Madame, Monsieur le Conseiller,
est invité(e) à se trouver à la séance du
Conseil communal qui se tiendra
**à la Maison communale,
rue Général Thys n° 27
le JEUDI 31 MARS 2022
à 20H***

ORDRE DU JOUR

COMMUNE de
4607 DALHEM
Services administratifs :
Rue de Maestricht 7
4607 DALHEM (Berneau)

Tél. : (04) 379.18.22
379.49.08
Fax : (04) 374.24.29

N° d'entreprise (ou BCE) :
0207.340.468

info@commune-dalhem.be
www.dalhem.be

Agent traitant :
B. DEBATTICE, Chef de bureau
administratif

Ligne directe :
04/374.74.32

Courriel :
beatrice.debattice@commune-dalhem.be

14. Marché public de services – Mission d'étude complémentaire d'hydrologie sur le territoire de la Commune de Dalhem – Approbation des conditions et du mode de passation
15. Marché de travaux conjoints avec la Commune de Fourons – Aménagement de la piste cyclable Plate Voie à Warsage – Approbation de l'attribution et de la dépense à charge communale
16. Sécurité publique – Jugement du Tribunal de police de Liège du 18.02.2022 – Décision d'interjeter appel - Autorisation

HUIS CLOS

1. Approbation du P.V. du 24.02.2022
2. Personnel communal temporaire (contractuel, service entretien et écoles) – Désignations – Ratifications
3. Personnel enseignant temporaire - Désignations – Ratification

Dalhem, le 22 mars 2022.

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,


J. LEBEAU



Le Bourgmestre,


A. DEWEZ